

<http://clg-voltaire-saint-florent-sur-cher.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article341>



Compte-rendu de l'Assemblée Générale des Délégués

- 03 - La Vie scolaire - Espace délégués - Qui sommes-nous ? - Compte-rendu -



Date de mise en ligne : samedi 4 février 2012

Copyright © Collège VOLTAIRE de Saint-Florent-sur-Cher - Tous droits

réservés

La troisième Assemblée Générale des délégués de classe, réunie sous la présidence de M Malroux, Principal, s'est déroulée le **jeudi 26 janvier 2012 à 13h** en salle polyvalente en présence des délégués de classe et de M Bordat, CPE. Cette assemblée avait pour vocation de **consulter les élèves avant la tenue du prochain Conseil d'Administration**, programmé le vendredi 03 février 2012.

Plusieurs points ont été abordés, parmi lesquels :

- La présentation par le Principal de l'ordre du jour du CA et notamment de la **Dotation Horaire Globale**. Ce document, à partir duquel sont répartis les heures d'enseignement par discipline, conditionne l'élaboration des emplois du temps pour la prochaine rentrée.
- L'information aux élèves au sujet du déroulement de deux temps forts dans la vie du collège : le **tournoi de ping-pong** programmé en mars ainsi que la **fête de la musique**. Ces deux actions solliciteront la participation active des élèves en relation étroite avec la vie scolaire et les enseignants.
- **La restauration scolaire** : Il a été rappelé aux élèves le cadre dans lequel sont élaborés les menus. Ces derniers respectent le Programme National de Nutrition Santé. Une commission menu a vu le jour en janvier afin de faire participer activement les élèves dans le choix d'un repas de la semaine. Cette année, il s'agit de la journée du mardi. Il a été rappelé également aux délégués l'existence d'un planning de passage à la demi-pension depuis septembre dernier permettant aux élèves de passer à tour de rôle au self et de bénéficier du plus grand choix dans les plats.
- Enfin, M Malroux a informé les délégués des **travaux d'embellissement du collège** entrepris depuis trois ans, en particulier la réfection des peintures dans les couloirs et cages d'escaliers. Afin de conserver ce cadre de vie et de travail agréable, l'attention des délégués a été attirée sur la propreté des locaux, les papiers et autres détritiques devant être jetés dans les poubelles prévues à cet effet (dans la cour et dans les bâtiments). Il a été également fait mention de l'interdiction d'apporter au collège des sucreries (sucettes, chewing-gums, bonbons).